

COMMUNE
DE
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 juin 2026

Réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2026.

Convocation du 05 juin 2026.

Présents : Jean-Michel Pécou, Rémi Aliaga, Nicolas Vianès, Dominique Thimonier, Gisèle Jeanjean, Catherine Faus, Jean-Paul Bompieyre, Aurélie Randeynes, Benoît Caizergues, Séverine Serre et Christophe Gruson

Secrétaire de séance : Gisèle Jeanjean.

Ordre du jour :

_ DELIBERATION : Le conseil municipal à l'unanimité a voté pour l'approbation de la convention de mise à disposition de service entre la CCGPSL et la commune de Saint-Hilaire-de-Beauvoir de la lutte contre la cabanisation.

_ DELIBERATION : Désignation des membres du CLECT (commission locale évaluation des charges transférées) gestion et évaluation des compétences entre les communes : Dominique Thimonier titulaire, et Christophe Gruson suppléant. Le conseil a voté à l'unanimité.

_ DELIBERATION : Désignation des membres du CCID (commission communale des impôts directs)

TITULAIRES : Pécou Jean-Michel, Gil Jacquy, Bresson Christiane, Gasquez Jean-Manuel, Renard Françoise, Egidio Camille, Choquet Dominique, Russo Alexis, Bru Jeanne, Ibedaca Andreïna, André Martine, Saragossa Maryline.

SUPPLEANTS : Bompieyre Jean-Paul, Caizergues Marie-Claude, Karine Favier, Marais Dominique, Thibaut Christophe, Lefaucœur Jérémie, Mussot Laurent, Verjus Daniel, Aliaga Philippe, Lorho Patricia, Moulin Nathalie, Mazard Alfred.

_ L'appartement au-dessus de l'ancienne mairie 215 Avenue de Galargues sera équipé d'une climatisation, pour le confort de la locataire.

_ La société SRC après avoir fait des travaux sur la commune à l'intersection de la route des platanes et du chemin de Montaud, s'engage à remettre en état, les dégradations causées lors des interventions et la réfection d'autres chaussées sur la commune.

_ Inauguration de la Mairie, bibliothèque et salle des festivités le 27 juin 2026 à 18h30.

_ La grande salle sera retenue pour les vœux de la SMGC (Syndicat Mixte Garrigues Campagne) le conseil municipal n'émet aucune opposition.

_ Une réunion du conseil municipal est nécessaire afin d'établir selon le choix du demandeur, le prix de la location de la nouvelle salle des fêtes, soit pour toute sa surface, soit la moitié de celle-ci, pour les personnes de l'extérieur, ou celles de la commune ; voir et lire attentivement le règlement et les différentes conventions.

_ Le local aménagé pour Mr.Barberan (kiné) étant libre, est en attente d'un repreneur ; à voir.

_ Demande de location afin de pouvoir exercer son métier de pâtissière, le conseil municipal réfléchit sur la possibilité de rénover un local à l'arrière de l'école, afin de satisfaire l'intéressée.

_ CYTI-SPORT : Cazal sport a envoyé un premier devis de 60 000€, auquel il faut ajouter l'électricité, les grilles de protection, et la dalle sur laquelle sera posée la structure.

_ Un contrat d'entretien a été signé entre la mairie et la société CAMPA pour maintenir l'état du clocher, du cadran et du tableau de minuterie de l'église pour un montant de 215 € par an. Le conseil municipal a approuvé cette initiative.

Finn de la réunion 22 heures.